



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 12559

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le réseau ferroviaire français. Dans le cadre des orientations du Grenelle de l'environnement, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer et de densifier le réseau existant. La mise en oeuvre de nouvelles lignes à grandes vitesses semble indispensable. Un projet est à l'étude entre Paris et Clermont-Ferrand dans le cadre de cette réflexion menée par Réseau Ferré de France. Il désire savoir quelles sont ses intentions et ses orientations.

Texte de la réponse

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a demandé à Réseau ferré de France de conduire une étude stratégique pour déterminer les scénarios d'aménagement ou de créations d'infrastructures ferroviaires contribuant à l'amélioration de la desserte ferroviaire du grand Centre. Ces scénarios devront répondre à un double objectif : relier Orléans au réseau des trains à grande vitesse et assurer, à terme, un temps de parcours inférieur à 2 heures entre Paris et Clermont-Ferrand. Les possibilités d'assurer une desserte améliorée de Bourges seront également étudiées. Cette étude examinera également de quelle façon les scénarios envisagés permettent de répondre au problème de saturation à long terme de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Lyon. Ses conclusions devraient être disponibles très prochainement afin d'éclairer le Gouvernement sur les décisions qu'il est susceptible de prendre à l'issue du Grenelle de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12559

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7785

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3691